

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 septembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Christian DEUILLET, Florence BONHENRY, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, Daniel MARMAGNE, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : MM. Daniel CRENÉ (pouvoir à Robert BIDEAU), Jacky JOANNIS (pouvoir à Patrick PICARD), Jeannine GUILLEMOT (pouvoir à Annie PETIT), Annie POITOU (pouvoir à Christian MOREL) et Sébastien LE CANN (pouvoir à Daniel MARMAGNE), Jérôme DELORME.

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Ouverture de séance à 20 H 15.

Monsieur le Maire demande à Magali HIRARDIN, secrétaire de séance de faire l'appel ; le quorum est atteint.

Monsieur le maire donne la parole à Mme Arminda GUIBLAIN qui remercie l'ensemble de ses collègues pour les marques de sympathie suite au décès de sa maman.

Monsieur le maire rappelle brièvement les manifestations de l'été 2014 :

- * Yonne Tour Sport : prévu le jeudi 14 août aux peupliers et compte tenu des intempéries de la veille, a été déplacé sur le site du gymnase et de la salle multisports ; 800 enfants environ ont malgré tout profité des installations.
- * 70^{ème} anniversaire de la Libération de Monéteau jumelée avec celle d'Auxerre a eu lieu le dimanche 24 août : remerciement à Lionel DARLOT pour son investissement, sa prestation et l'organisation.
- * Concert de rentrée « Yonne'n'Bleu » avec France Bleu ce vendredi 5 septembre a été aussi une grande réussite : félicitations encore à Lionel DARLOT ainsi qu'aux agents des services techniques, de la police municipale et le Comité des Fêtes.
- * Rentrée scolaire : la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires n'a pas été trop perturbée par la coordination du logiciel et des tablettes (système de pointage sur chaque site d'accueil des enfants).

Approbation des comptes-rendus des réunions du conseil municipal des 20 et 30 juin 2014.

Les comptes-rendus n'apportent aucune observation, ils sont adoptés.

RESSOURCES HUMAINES – Elections professionnelles au Comité Technique (anciennement Comité Technique Paritaire, CTP) – Introduction aux deux délibérations à suivre
Rapporteur : Robert BIDEAU

Les élections professionnelles au Comité Technique (et non plus Comité Technique Paritaire) se dérouleront à la fin de l'année 2014, le 4 décembre.

Toutes les collectivités qui emploient un agent, quel que soit son statut, sont concernées par les élections professionnelles.

Le Comité Technique est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de représentants des agents publics. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif (organisation et fonctionnement des services, questions relatives aux effectifs, emplois et compétences, politique indemnitaire,...)

Un Comité Technique est obligatoirement créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents (A la Mairie de Monéteau : effectif recensé au 1^{er} janvier 2014 : 63 agents)

Ce qui change en 2014 :

Un mandat de 4 ans pour les représentants du personnel (avant la durée était de 6 ans)

Un seul tour pour les élections (avant il pouvait y avoir un second tour, le cas échéant)

Désignation des représentants du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) : l'autorité territoriale devra dresser la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants et fixer le nombre de sièges auxquels chacune d'entre elles a droit, proportionnellement au nombre de voix obtenues lors du scrutin du Comité Technique. Dans ce cadre les organisations syndicales devront désigner leurs représentants ;

Le Comité Technique Paritaire devient Comité Technique car le paritarisme numérique est supprimé : seuls les représentants du personnel prennent part aux votes. Toutefois, l'organe délibérant peut décider de maintenir le paritarisme. Dans ce cas le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité votent séparément.

Deux délibérations doivent être votées :

Une, sur le nombre de sièges des représentants du personnel au Comité Technique avec l'indication du maintien ou non du paritarisme.

La seconde sur les mêmes points mais cette fois pour le CHSCT.

C. MOREL confirme les décisions qui ont été prises le matin même au Centre de Gestion rappelant les points évoqués ci-dessus. De plus, la journée des élections : jeudi 4 décembre entre 8h30 et 15h00 devra être assurée par des élus et des agents ; il demande dès à présent, à ses collègues de prévoir des permanences.

RESSOURCES HUMAINES – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la mairie de Monéteau et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité (instauration du paritarisme)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant la consultation des organisations syndicales plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant la réunion formelle des organisations syndicales invitées en mairie de Monéteau le 10 juillet 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 63 agents,

Après en avoir délibéré,

FIXE, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants ;

DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Voix

POUR : 25

RESSOURCES HUMAINES – Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT placé auprès de la mairie de Monéteau et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité (instauration du paritarisme)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant la consultation des organisations syndicales plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant la réunion formelle des organisations syndicales invitées en mairie de Monéteau le 10 juillet 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 63 agents et justifie la création d'un CHSCT,

Après en avoir délibéré,

FIXE, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants ;

DECIDE le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

Voix

POUR : 25

URBANISME – Convention de servitude pour la modification du réseau de gaz rue Jean Mermoz

Rapporteur : Patrick PICARD

L'extension de la maison médicale nécessite la modification du tracé du réseau d'alimentation en gaz des HLM, rue Jean Mermoz.

VU le Code Civil et notamment son article L 639 ;

VU la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 ;

VU le Décret n°70-492 du 11 juin 1970 ;

VU la convention de servitude proposée par GrDF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude proposée par GrDF dans le cadre de la réalisation de la modification du tracé de la conduite d'alimentation, des HLM rue Jean Mermoz.

Voix

POUR : 25

URBANISME – Vente de l'ensemble immobilier situé à Monéteau – Les Prés Hauts par l'Office Public de l'Habitat « Domanys » à l'Office Auxerrois de l'Habitat

Rapporteur : Robert BIDEAU

L'Office Public de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre un terrain d'un total de 10 828 m² (section AY n° 35,471 et 79) sis Les Prés Hauts, à l'Office Auxerrois de l'Habitat.

Conformément à l'article L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, et compte tenu du prix de vente envisagé (255 000 euros) qui est supérieur à un seuil réglementaire (30 000 euros), le représentant de l'Etat dans le département doit recueillir l'avis de la commune sur cette vente.

Sur l'exposé de monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis FAVORABLE sur cette vente.

Voix - POUR : 25

P. PICARD fait part d'une requête de certains habitants de Monéteau souhaitant vendre leur pavillon pour accéder à la location en priorité.

Réponse de monsieur le maire : bien évidemment, la première partie est prévue pour la « résidence seniors » en location et la deuxième tranche, pour des pavillons destinés à la vente.

Monsieur HOJLO, Président de l'OAH a confirmé que la construction est prévue en 2015 et mis en exploitation, début 2016.

Arrivée de Béatrice TAILLANDIER à 20 H 45.

URBANISME – Office Auxerrois de l'Habitat - Lotissement "Le Carron" avenue de la Seiglée à Monéteau - Convention de transfert dans le domaine communal des voies et espaces communs
Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le projet de convention de cession par l'Office Auxerrois de l'Habitat à la commune de Monéteau, de terrains et équipements destinés au Domaine Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention énoncée ci-avant, et ses éventuelles avenants, avec l'Office Auxerrois de l'Habitat ;
- CHARGE monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Voix

POUR : 26

FINANCES – Projet de développement des itinéraires cyclables utilitaires – Zone d'activités de la plaine des Isles - Demande de subvention à la Région Bourgogne et à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
Rapporteur : Robert BIDEAU

Exposé

Dans la logique du développement de son schéma des modes doux, les Villes de Monéteau et d'Auxerre développent leurs réseaux de pistes cyclables.

D'ici fin 2015, les communes de Monéteau et d'Auxerre souhaitent engager de façon coordonnée une étude de faisabilité en vue de la réalisation de tronçons cyclables utilitaires sécurisés en traversée de la Zone d'Activités de la Plaine des Isles :

Liaison n°1 : Auxerre / Monéteau

Tronçons depuis la RD84 – 108 – 109 – 110 – 111 – 112 – retour RD84

Le montant prévisionnel de l'étude est de 21 000,00 euros HT :

- Etudes préliminaires : 5 000,00 euros HT
- Levers topographiques : 6 000,00 euros HT
- Etudes d'avant-projet : 10 000,00 euros HT

L'estimation des travaux s'élève à 477 000,00 € HT.

Ces aménagements peuvent bénéficier de financements de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			
Poste de dépenses	Montant (euros HT)	TVA 20.0%	Montant (euros TTC)
Etude de faisabilité en vue de la sécurisation des circulations utilitaires cyclables – Zone d'Activités de la Plaine des Isles	21 000,00	4 200,00	25 200,00

Recettes		
Financeurs	Taux de subvention	Montant de la participation HT(euros)
Conseil régional de Bourgogne	40%	8 400,00
Communauté de l'Auxerrois	10%	2 100,00
Commune d'Auxerre	25%	5 250,00
Commune de Monéteau	25%	5 250,00
Montant total des recettes	100%	21 000,00

Les montants des participations ne sont indiqués qu'à titre indicatif et doivent être soumis aux instances de validations respectives.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel pour l'étude de faisabilité en vue de la réalisation de tronçons cyclables utilitaires sécurisés en traversée de la Zone d'Activités de la Plaine des Isles :

Liaison n°1 : Auxerre / Monéteau

Tronçons depuis la RD84 – 108 – 109 – 110 – 111 – 112 – retour RD84

D'HABILITER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise au Président du Conseil Régional et au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Voix

POUR : 26

FINANCES – Projet de développement des itinéraires cyclables utilitaires – Pont Gustave Eiffel en traversée de l’Yonne - Demande de subvention à la Région Bourgogne et à la Communauté d’agglomération de l’Auxerrois

Rapporteur : Robert BIDEAU

Exposé

Dans la logique du développement de son schéma des modes doux, la Ville de Monéteau développe son réseau de pistes cyclables.

D’ici fin 2015, la commune de Monéteau souhaite engager une étude de faisabilité en vue de la réalisation d’une passerelle cyclable sécurisée en traversée de l’Yonne au droit du pont Gustave Eiffel :

Liaison n°3 : Appoigny / Monéteau
Tronçon 313

Le montant prévisionnel de l’étude de faisabilité est de 25 000,00 euros HT.

L’estimation des travaux, pour une passerelle dédiée, s’élève à 2 400 000,00 € HT.

Ces aménagements peuvent bénéficier de financements de la Région Bourgogne et de la Communauté d’agglomération de l’Auxerrois, au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil de l’autoriser à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d’agglomération de l’Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			
Poste de dépenses	Montant (euros HT)	TVA 20.0%	Montant (euros TTC)
Etude de faisabilité en vue de la réalisation d’une passerelle cyclable sécurisée en traversée de l’Yonne au droit du pont Eiffel	25 000,00	5 000,00	30 000,00

Recettes		
Financeurs	Taux de subvention	Montant de la participation HT (euros)
Conseil régional de Bourgogne	40%	10 000,00
Communauté de l’Auxerrois	10%	2 500,00
Commune de Monéteau	50%	12 500,00
Montant total des recettes	100%	25 000,00

Les montants des participations ne sont indiqués qu’à titre indicatif et doivent être soumis aux instances de validations respectives.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel pour l'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une passerelle cyclable sécurisée en traversée de l'Yonne au droit du pont Gustave Eiffel :

Liaison n°3 : Appoigny / Monéteau
Tronçon 313

D'HABILITER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise au Président du Conseil Régional et au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Voix

POUR : 26

Monsieur le maire suspend la séance et donne la parole à F. DECK, Directeur Général des Services, pour rapporter au Conseil Municipal les informations que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) lui a transmises afin de présenter cette étude. Le projet d'une passerelle accrochée au pont existant paraît peu envisageable. Par contre, à proximité immédiate en parallèle du pont pourquoi pas. Ceci étant, l'ABF émet l'idée d'une passerelle implantée plus en amont sur l'Yonne, face à l'Espace Culturel, créant ainsi un ensemble contemporain en réponse à l'ouvrage existant XIXème. Un groupe de travail sera créé avec les Voies Navigables de France, le Conseil Général, le Conseil Régional et d'autres partenaires publics. Le coût estimé à 2,4 millions d'euros est issu d'un ratio observé sur d'autres passerelles de mêmes dimensions. L'étude d'un financement éventuel des travaux passerait probablement par une sollicitation de l'Europe. Monsieur le maire reprend la séance.

FINANCES – Projet de développement des itinéraires cyclables utilitaires – Traversée du ru de Baulches avenue de Paris - Demande de subvention à la Région Bourgogne et à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Rapporteur : Robert BIDEAU

Exposé

Dans la logique du développement de son schéma des modes doux, la Ville de Monéteau développe son réseau de pistes cyclables.

D'ici fin 2015, la commune de Monéteau souhaite engager une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une passerelle cyclable sécurisée en traversée du ru de Baulches, avenue de Paris :

Liaison n°3 : Appoigny / Monéteau
Tronçon 311

Le montant prévisionnel de l'étude de faisabilité est de 15 000,00 euros HT.

L'estimation des travaux, pour une passerelle dédiée, s'élève à 1 200 000,00 € HT.

Ces aménagements peuvent bénéficier de financements de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, au titre du Contrat de Plan Etat-Région.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			
Poste de dépenses	Montant (euros HT)	TVA 20.0%	Montant (euros TTC)
Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'une passerelle cyclable sécurisée en traversée du ru de Baulches	15 000,00	3 000,00	18 000,00

Recettes		
Financeurs	Taux de subvention	Montant de la participation HT (euros)
Conseil régional de Bourgogne	40%	6 000,00
Communauté de l'Auxerrois	10%	1 500,00
Commune de Monéteau	50%	7 500,00
Montant total des recettes	100%	15 000,00

Les montants des participations ne sont indiqués qu'à titre indicatif et doivent être soumis aux instances de validations respectives.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Bourgogne et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois selon le plan de financement prévisionnel pour l'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une passerelle cyclable sécurisée en traversée du ru de Baulches avenue de Paris :

Liaison n°3 : Appoigny / Monéteau

Tronçon 311

D'HABILITER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise au Président du Conseil Régional et au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Voix

POUR : 26

FINANCES – Fiscalité directe locale – Exonérations fiscales

Rapporteur : Christian MOREL

La commune bénéficie des ressources de la fiscalité locale. La fiscalité directe locale, ce sont trois taxes : la taxe d'habitation, due par tout occupant d'un logement, qu'il soit ou non propriétaire ; la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les propriétaires ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties, également acquittée par les propriétaires.

A noter pour rappel, que la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe issue de la réforme de la taxe professionnelle, relève désormais de l'agglomération et non plus de la commune.

Le conseil municipal peut décider, par délibération, de modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Les délibérations actuellement en vigueur sur le territoire communal de Monéteau restent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées.

Au titre de l'exercice 2014, il est proposé le maintien du régime actuel.

Voix

POUR : 26

FINANCES – Jouets de Noël

Rapporteur : Robert BIDEAU

Lors du Noël du personnel, les enfants du personnel et des élus, âgés de moins de douze ans, reçoivent un cadeau.

Il est proposé de fixer les participations communales pour Noël 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les montants de participation pour 2014 à savoir :
 - 50,00 euros pour les enfants du personnel.
 - 50,00 euros pour les enfants des élus

Les élus concernés par cette participation :

Mme TAILLANDIER

M. DEUILLET

quittent la salle avant que le Conseil municipal ne procède au vote.

Voix

POUR : 23

FINANCES – Subventions 2014

Rapporteur : Christian MOREL

Il est proposé d'arrêter le montant des subventions suivantes inscrites au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement :

- au Centre Communal d'Action Sociale de Monéteau : 37 850,00 euros
- à la Caisse des Ecoles : 5 500 euros

Voix

POUR : 26

FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de transport et de distribution d'électricité due au 31 décembre 2013 (RODP 2014)

Rapporteur : Christian MOREL

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par ErDF pour l'année 2014 s'élève à :

$[(0,183 \times 4\,015) - 213] \times 1,2728 = 664,08 \text{ €}$ arrondi à l'euro le plus proche soit **664 euros**.

Pour mémoire, redevance RODP 2013 : 638 euros.

Par ailleurs, une régularisation de **17 euros** due en 2012 est reportée sur la RODP 2014.

Le montant de la RODP 2014 pour la commune de Monéteau et le montant de la régularisation de 2012 porte la somme totale due à **681 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **commet** le receveur municipal pour encaisser cette somme.

Voix

POUR : 26

FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de distribution gaz due au 31 décembre 2013 (RODP 2014)

Rapporteur : Christian MOREL

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution de gaz ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2007 ;

La redevance due par GrDF pour l'année 2013 (Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2014), avec l'application du coefficient d'actualisation, s'élève à :

$[(0,035 \times L : 30\,618 \text{ mètres}) + 100] \times 1,15 = \mathbf{1\,347,37 \text{ €}}$

Pour mémoire, redevance 2012 : 1 289,64 euros ; linéaire : + 1 048 ml

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **commet** le receveur municipal pour encaisser cette somme.

Voix

POUR : 26

FINANCES – Redevance relative au droit de passage des installations France Telecom due au 31 décembre 2013

Rapporteur : Christian MOREL

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, il convient de fixer comme suit la redevance :

1 - Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 53,87 € par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 23,092 kilomètres sur la commune (-0,060 km par rapport à 2012).

Soit $23,092 \times 53,87 = 1\,243,97 \text{ euros}$ (*pour rappel montant 2012 : 1 234,70 €*)

2 - Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 40,40 € par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 64,572 kilomètres sur la commune (+ 1,075 km par rapport à 2012).

Soit $64,572 \times 40,40 = 2\,608,71$ euros (*pour rappel montant 2012 : 2 539,88 €*)

3 - Emprises au sol :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) est fixé à 26,94 € par mètre carré.

Les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) constituent 14,800 m² sur la commune (sans changement).

Soit $14,800 \times 26,94 = 398,71$ euros (*pour rappel montant 2012 : 394,57 €*)

La redevance d'occupation du domaine public des installations de France Télécom sur le territoire de Monéteau est fixée à :

Artères aériennes	1 243,97 €
Artères souterraines	2 608,71 €
Emprises au sol	398,71 €
TOTAL	4 251,39 €

Pour mémoire, redevances 2012 :

Artères aériennes	1 234,70 €
Artères souterraines	2 539,88 €
Emprises au sol	394,57 €
TOTAL	4 169,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 4 251,39 €

Voix

POUR : 26

FINANCES – Redevance relative au droit de passage des installations Free due au 31 décembre 2013

Rapporteur : Christian MOREL

La société FREE bénéficie d'une permission de voirie portant occupation du domaine public en tant qu'opérateur de télécommunications, par arrêté municipal N°2008/131 du 25 septembre 2008.

Conformément à l'article 9 dudit arrêté, et au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication, il convient de fixer comme suit la redevance :

1 - Artères aériennes de télécommunication :

Sans objet

2 - Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé :

- Pour 2013, à 40,40 € par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication de l'opérateur FREE s'étendent sur 0,611 kilomètres sur la commune.

Soit $0,611 \times 40,40 = 24,68$ euros (*pour rappel montant 2012 : 24,44 €*)

3 - Emprises au sol :

Sans objet.

La redevance d'occupation du domaine public des installations de FREE sur le territoire de Monéteau est fixée à :

Artères aériennes	-
Artères souterraines	24,68 €
Emprises au sol	-
TOTAL	24,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 24,44 €

Voix

POUR : 26

FINANCES – Vente de bois de la forêt de Sougères-sur-Sinotte

Rapporteur : Christian MOREL

Afin de permettre le nettoyage d'une partie de la forêt de Sougères sur Sinotte, il est nécessaire de prévoir l'enlèvement et la vente de 17 stères de bois au total.

Il est proposé de fixer le prix du stère de bois à 7 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'AUTORISER la vente de 17 stères de bois à 7 euros le stère.

Voix

POUR : 26

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'YONNE (SDEY) – Modification statutaire

Rapporteur : Patrick PICARD

Vu l'article L 522-17 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant les évolutions statutaires approuvées à l'unanimité par le comité du SDEY le 22 janvier 2014 ;

Considérant les termes de cette évolution des statuts qui concerne les compétences obligatoires, à savoir :

« Afin de parfaire la rédaction des statuts, un amendement doit être apporté à l'article 3 – compétences obligatoires :

Pour répondre aux préoccupations des communes urbaines à régime urbain, il convient de préciser que les contrats de concession perdurent pour ces communes, sauf cas de transfert volontaire de la qualité d'autorité concédante au SDEY.

Les communes, dotées d'un contrat de concession continueront à exercer leurs missions en matière de distribution d'électricité, jusqu'à l'extinction de celui-ci, tout en participant à la vie du SDEY, conformément aux règles de représentation fixées à l'article 8, ce qui exclut toutefois la fonction de Président du Syndicat.

Ces communes à régime urbain dotées d'un contrat de concession disposent également de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER la modification des statuts telle que présentée.

Voix

POUR : 26

MARCHES PUBLICS – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne en tant que membre

Rapporteur : Patrick PICARD

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

L'objet de la présente délibération concerne l'adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité et des services associés, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la ville de Monéteau au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- AUTORISE le Maire à délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Monéteau. Et

ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- AUTORISE la commune de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- DONNE MANDAT Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Voix

POUR : 26

MARCHES PUBLICS – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne pour une prestation d'archivage – Phase 2

Rapporteur : Robert BIDEAU

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que le compte-rendu de la 1^{ère} période d'intervention du service « archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne, est consultable sur demande en mairie.

Vu la délibération 2013/052 du 10 juin 2013 ;

Vu le compte-rendu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne pour la première période d'intervention ;

Vu le devis correspondant à l'exécution des travaux d'archivage pour la deuxième période d'intervention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne la deuxième phase de classement des archives communales pour un montant de 12 180 euros, selon devis en date du 16 juillet 2014 ;
- DECLARE que les crédits utiles sont inscrits au budget primitif de 2014 ;
- MANDATE Monsieur le Maire à toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision et notamment à signer une convention de mise à disposition de l'archiviste avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne.

Voix

POUR : 26

MARCHES PUBLICS – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INTITULÉ MARCHES	ATTRIBUTAIRE	Montant TTC
Acquisition, déploiement, maintenance d'un logiciel pour la gestion financière	GFI PROGICIELS (30000 Nîmes)	10 797,00 euros TTC Maintenance : 1 896,00 € TTC/an
Logiciel jeunesse full web	Sté ABELIUM COLLECTIVITES (35400 Saint Malo)	7 212,00 euros TTC Formation : 4 810,00 euros HT Maintenance : 2 244,00 euros TTC/an
Rénovation des sols souples des aires de jeux	aj3m (21160 Couchey)	24 954,00 euros TTC
Acquisition d'un véhicule de chantier tri benne	Nomblot (89000 Auxerre)	30 297,12 euros TTC
Maintenance et entretien des installations de chauffage	COFELY (89 470 MONETEAU)	8 352 € TTC annuel Contrat sur 3 ans
Réfection de terrains de tennis extérieurs	EUROVIA / ENVIROSPORT (89 000 AUXERRE / 80 094 AMIENS)	104 136.60 € TTC

Rapport du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Christian MOREL

Monsieur le maire délégué de la commune de Sougères expose le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés au titre de l'exercice 2013.

La collecte des déchets représente en 2013, 37 468 tonnes équivalent à 582 kg/an/hab. La production d'ordures ménagères enregistre une quatrième année consécutive de baisse malgré l'intégration de la commune de Champs sur Yonne. Les collectes sélectives continuent de progresser (distribution des bacs jaunes en avril).

En 2013, 13 630 tonnes ont été collectées au sein des déchetteries soit environ 211.9 kg/an/hab.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

C. MOREL rappelle que le bac jaune est une économie pour la Communauté d'Agglomération tandis que le bac vert est un coût pour l'habitant.

Monsieur le maire fait part d'une décision concernant le ramassage des encombrants qui se fera à partir du 1^{er} janvier 2015 par les services de la Communauté de l'Auxerrois et sera assuré une fois par semaine contrairement à la commune de Monéteau qui ne ramassait les encombrants que le dernier vendredi de chaque mois.

Rapport du service de distribution de l'eau potable

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable, exercice 2013, établi par le délégataire, la Lyonnaise des Eaux Suez Environnement.

Le nombre d'abonnés pour Monéteau est de 1 781 dont 37 industriels et 201 abonnés à Sougères dont 3 industriels. La facture moyenne reste stable. Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 17 892 m³/an.

Le renouvellement des réseaux est de 637.07 km de linéaire soit 0.59 %. Ce taux moyen est le quotient du linéaire de réseau renouvelé par le la longueur de réseau ce qui inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou réhabilitées.

Le volume consommé est en baisse et la qualité de l'eau est bonne. Le périmètre de protection de la zone des Boisseaux est pratiquement terminé, celui de la Plaine du Saulce est en cours et celui de la Plaine des Isles reste néanmoins très pollué (pesticide).

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ces documents.

Monsieur le maire rappelle le projet d'extension de la commune situé sur les seules réserves non polluées ; toutefois l'association en charge des contrôles avec l'aide de la région tente à faire respecter les traitements (pesticides).

C. MOREL a obtenu que la Communauté de l'Auxerrois remplace les tuyaux du château d'eau à PIEN ;

Rapport du service d'assainissement non collectif

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, exercice 2013, établi par la Communauté de l'Auxerrois. Cette dernière a passé un marché à bons de commande de prestation pour assurer les différents contrôles avec la Lyonnaise des Eaux.

Ce service ne concerne plus vraiment notre commune, une grande partie de la population est reliée au service d'assainissement collectif.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

Compte rendu d'activité de GrDF sur la commune de Monéteau en 2013

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le compte rendu de l'activité de GrDF sur la commune de Monéteau, exercice 2013, et donne des informations sur le projet de nouveau compteur communicant de GrDF « Gazpar ».

Ce projet sera opérationnel en 2020 : compteur installé en remplacement de l'existant et qui pourra être consulté en temps réel.

COMMISSIONS

Commission Voirie du 2 juillet 2014

Rapporteur : Patrick PICARD

La réunion avait pour but de déterminer les projets d'aménagement que la commission souhaite étudier et présenter au budget 2015.

Pour ce faire un tour de table a été fait où chacun a pu s'exprimer :

- * Parking de la gare et accès PMR au centre-ville
- * Mise aux normes avec la SNCF du passage à niveau (PN 17) de la Commanderie : création d'un cheminement PMR et d'un emplacement vers la station de lavage du container à verre (demande à la Communauté d'Agglo)
- * Sougères : création et réaménagement d'un sentier (PMR) du pont au terrain de basket
- * Pien rue du moulin – reprise d'enrobé
- * Tour du stade : présentation en commission sports et loisirs
- * Rue des Isles : les deux carrefours et l'ensemble des trottoirs

* Arrêts de bus – programme de la CA :

- Avenue de Paris (2)
- Avenue de St Quentin (4)
- Rue d'Auxerre - Espace Culturel (2)
- Rue de Sommeville (1)
- Réfection du parking du stade de Football
- Etablir un programme d'entretien des fossés pluriannuel en liaison avec la commission environnement
- Etude de marquage pour identifier de manière plus visuelle nos priorités à droite

Affaires diverses

Lecture a été faite du courrier envoyé par les riverains du lotissement des Prés Hauts à Monsieur le Directeur de la DDT pour la prise en compte du problème « Loi sur l'eau » (un calendrier de la procédure à engager lui a été demandé).

Rues de l'Yonne, du Four :

Certains riverains de ce secteur nous demandent d'examiner le problème de circulation et de stationnement dans ces deux rues. Ils souhaitent plusieurs scénarii pour cet aménagement.

La commission prend en compte cette demande, plusieurs essais peuvent être envisagés avant de réaliser des aménagements définitifs. Par conséquent, afin de satisfaire au mieux les riverains et de tenir compte des bonnes idées, un courrier va être envoyé à l'ensemble des habitants du secteur.

VELOROUTE

Il nous a été demandé de positionner le point de fermeture de cette voie. La décision n'étant pas simple à prendre, une réunion est prévue sur place avec le Conseil Général le mardi 5 août à 11H00.

La commission a été faite avec l'aide de la sono mobile qui a donné entière satisfaction.

Commission Sports et Loisirs du 3 juillet 2014

Rapporteur : Patrick PICARD

La commission était réunie pour choisir les illuminations, suite à l'accord du conseil municipal du 30.06.2014 (sur une base de location triennale sans renouvellement, pour un budget annuel compris entre 6900 € HT et 10000 € HT).

Le choix s'est fait sur les critères de dimensions, couleurs et forme afin de pouvoir constituer le MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE, avec des critères identiques pour les entreprises intéressées.

La commission a proposé :

- un modèle différent pour les rues d'Auxerre, Seignelay et Sommeville ;
- un modèle unique pour Sougères, Les Archies et Sommeville ;
- une traversée pour Les Dumonts
- un modèle spécifique pour le pont de Monéteau.

Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse du 1^{er} juillet 2014

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Le Comité de Pilotage est réuni pour faire le bilan d'activités quantitatif et qualitatif de l'année 2013 des structures d'accueil des partenaires du Contrat Enfance Jeunesse à savoir les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (périscolaire et extrascolaire), le Relais d'Assistantes Maternelles et l'Isle aux Castors.

ALSH Extrascolaire

O. REVERET présente le bilan de l'ALSH « Les Minots » qui comprend la tranche d'âge de 4/13 ans. Premier constat, la fréquentation est en baisse: 26 948 heures réalisées pour 27 476 en 2012 (33 126 en 2011).

Les objectifs prioritaires du projet pédagogique : axe éducatif – épanouissement et développement de la citoyenneté. Ce projet éducatif revu et adopté avec le PEDT des Nouveaux Rythmes Scolaires.

- * moyens financiers octroyés par la municipalité permettent l'achat et la diversification du matériel, l'embauche d'animateurs en nombre suffisants et le budget permettant les sorties culturelles, ludiques et touristiques.
- * outils d'évaluations : réunions hebdomadaires avec les animateurs, relation avec les familles, la fidélité et la souplesse de l'accueil.
- * l'accès à tous les publics est confortés par : des tarifs établis sur les quotients familiaux non réévalués en 2013, la préinscription en demi-journée avec ou sans repas comme en journée, fidélité des enfants et pas de liste d'attente.

F. NEDELLEC demande si la structure accueille des enfants porteurs de handicaps.

Réponse de O. REVERET : les enfants ayant un PAI d'établi sont accueillis

Zone Ados

S. DUFLANC présente le fonctionnement qui est le même que les « Minots » mais sur la tranche d'âge de 11/17 ans. Il n'y avait pas de cession en 2012, la structure a été relancée en 2013. La participation est satisfaisante avec 37 jeunes accueillis sur la période de l'été. Les activités diverses et le partenariat mis en place avec Appoigny, St Georges et Gurgy permettent des échanges en mutualisant les moyens, les locaux, les compétences. Il y a surtout un facteur de découverte.

Une soirée parents/ados est organisée, une fois par an; de même, que l'encadrement des plus petits par les ados (activité très appréciée) puis, les jeunes ont participé à une formation aux premiers secours.

L'objectif est un travail pédagogique quelque soit les activités, et non seulement de la consommation. Il est souhaitable de réaliser le même accueil en 2014.

Périscolaire

Le bilan de l'ASLH périscolaire est satisfaisant pour la première année complète : 261 enfants ont été accueillis pour 280 jours d'ouverture. Le fonctionnement correspond aux besoins des familles : prolongation de l'accueil en soirée à partir de septembre 2013.

Les élus ont revu le projet éducatif et un PEDT est en cours d'élaboration pour pallier aux perspectives 2014 avec les Nouveaux Rythmes Scolaires : refonte des horaires, nouvelles activités.

La collectivité garantit un accueil de qualité en formant ses agents (80% formés au BAFA) et en respectant le taux d'encadrement.

L'aspect financier reste un élément important pour les familles et socialement intéressant en rapport avec d'autres modes de garde. La commune n'a pas encore étudié la mise en place d'une tarification au quotient familial.

Relais d'Assistants Maternelles

Le relais est ouvert 46 semaines dans l'année et il y a 35 assistantes maternelles sur la commune (plus de dynamisme entre elles).

Les axes pédagogiques sont les suivants : favoriser le lien social et l'épanouissement, développer la mission d'information, d'orientation et d'accès aux droits, soutenir la parentalité (analyser les besoins des parents, les orienter et échanger) et contribuer à la professionnalisation (réunion, débats/échanges, participation aux temps collectifs).

L'évolution du nouveau fonctionnement (organisation de permanences physiques et téléphoniques, rendez-vous selon les disponibilités, ...) correspond aux attentes des familles.

L'Isle aux Castors

N. SEBILLE dresse le bilan 2013 avec le passage à 23 berceaux.

70 familles (71 enfants) dont 40 familles de Monéteau (40 enfants) soit 56,34 %. Participation satisfaisante en hausse : taux d'occupation de 68.71 %.

L'objectif prioritaire de l'année a été un travail sur la thématique de la participation de la famille dans la structure. Le projet pédagogique est orienté sur la notion de temps : prendre le temps de se connaître.

Les moyens mis en œuvre pour l'équipe : réunions mensuelles avec échanges ; de même pour les directrices. Les outils d'évaluation en 2013 : questionnaire de satisfaction distribués aux familles pour permettre de faire évoluer les pratiques et la démarche de qualité ; des groupes de paroles avec l'assistance d'un psychologue : travail sur des thématiques rencontrées au quotidien (accueil des familles, situations vécues avec des enfants...).

La localisation permet un stationnement facile, le lieu est accueillant et convivial. La fréquentation est satisfaisante car une liste d'attente permet l'accueil régulier et la famille est très impliquée dans le fonctionnement (réunion de rentrée).

Moyens de promotion pour l'équipe : réunions d'équipe et formation.

Les partenaires du multi accueil : les écoles maternelles, la bibliothèque, la fédération Française Sportive et la Maison de Retraite des Clairions.

Répercussions des nouveaux Rythmes Scolaires

F. NEDELLEC informe que la CNAF finance le fond d'amorçage pour 3 heures maximum par semaine

- Inconnue sur la simplification et l'impact financier sur les activités et l'ALSH.
- Conséquences sur l'organisation des familles
- lettre circulaire avant la rentrée scolaire

D.CRENE demande si les communes n'organisant pas les NAP auront-elles la subvention ?

F.NEDELLEC pense qu'il n'est pas possible de le savoir à ce jour.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Monsieur le maire rappelle la fête organisée à Sougères ce samedi 13 septembre.
2. Remerciements de Mme BETSCH pour sa fin de carrière passée à Monéteau et son bon souvenir de son passage à l'école Victor Hugo ;
3. Remerciements de M. et Mme GEMBLE Maurice, et de Mme Alexandra GILLET, pour la cérémonie de remise de la médaille de la famille à Mme Bernadette GEMBLE ;
4. Remerciements de l'Association des Paralysés de France (APF) pour la subvention octroyée par la commune ;
5. Remerciements de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour la subvention octroyée par la commune ;
6. Remerciements de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 89 (ADIL 89) pour la subvention octroyée par la commune ;
7. Remerciements de l'association « La Traversée » pour les travaux d'insonorisation réalisés dans la salle du foyer municipal ;

8. Remerciements de l'Association pour le **don d'Organes et de Tissus Humains** (France ADOT89) pour la subvention octroyée par la commune ;
9. Alcool Assistance : M. Antoine GEOFFROY, nouveau responsable de la section Auxerre Monéteau ;
10. Remerciements de l'Institut de chiens d'Assistance pour Handicapés (ICAH) pour la subvention octroyée par la commune ;
11. Remerciements de Mme Marie LEGENDRE, M. Jean-Louis PICO, M. Georges PICO, Mme Françoise BELTHIER et toute la famille suite au décès de Mme Francisca PICO ;
12. Remerciements de l'Institut Pasteur pour la subvention octroyée par la commune ;
13. Remerciements de l'association France Alzheimer 89 pour la subvention octroyée par la commune.
14. Rappel des élections sénatoriales le dimanche 28 septembre

Prochain conseil : lundi 6 octobre 2014 à 20H15

TOUR DE TABLE

Monsieur le maire remercie les élus qui ont participé à l'organisation du Forum des Associations le samedi 6 septembre. Cette première manifestation doit être améliorée et a besoin de communication. La ville de Monéteau devra intégrer les réseaux sociaux afin de mieux faire connaître les activités, manifestations organisées et de pouvoir communiquer.

Monsieur le maire fait part qu'il a sollicité un rendez-vous avec Monsieur Guy FERREZ afin d'évoquer la loi ALUR ainsi que les Permis de Construire qui devront être instruits par la commune.

J. DELAS s'interroge quant à l'écoulement de l'eau suite à l'élargissement de l'Autoroute A6 prévu entre les sorties d'Auxerre Nord et Auxerre Sud.

Réponse : il existe déjà des bassins de rétention vers la sortie d'Auxerre Sud

C. MOREL signale qu'une étude est en cours quant à l'impact vis-à-vis des oiseaux.

Séance levée à 22 H 40

PUBLIC

Mme BONDOUX, habitante de Pien est venue aussi rappeler la fête organisée ce samedi 13 septembre afin de redynamiser Sougères à partir de 16h00 avec des activités pour les enfants, un barbecue en soirée et le traditionnel « feu de la St Jean ».